



# LE CIRCUIT DES MURALES

INFORMATIONS LIÉES À LA MISE EN CANDIDATURE



Culture <sup>DES</sup>  
Chenaux

# PLAN DU DOCUMENT

1. Présentation du comité de sélection
2. Critères de sélection
3. Mots-clés et lieu de la murale
4. Documents requis
5. Coordonnées de la responsable du projet
6. Annexe – Murales réalisées, droits d'auteurs, conformité de l'œuvre.

# I. PRÉSENTATION DU COMITÉ DE SÉLECTION

Afin d'avoir une bonne représentativité et les expertises nécessaires au sein du comité de sélection, il sera composé des personnes suivantes :

- L'agente de développement culturel et touristique de la MRC des Chenaux
- Le président du comité culturel
- Un membre du comité culturel
- Un ou une artiste en arts visuels
- Le directeur général de la MRC des Chenaux

## 2. CRITÈRES DE SÉLECTION

L'œuvre doit être une peinture murale, figurative, en lien avec l'identité de la MRC des Chenaux et celle de la municipalité. Dans cette perspective, le comité de sélection évaluera les candidatures selon les critères suivants :

- La qualité générale du dossier présenté ;
- La vision et l'originalité du concept proposé ;
- La clarté et la cohérence de la démarche artistique ;
- L'expérience et la capacité de l'artiste à mener à bien un projet d'envergure ;
- La qualité, la pertinence et l'originalité de la proposition sommaire ;
- L'intégration harmonieuse de l'œuvre dans son environnement ;
- Le caractère unique de l'œuvre ;
- La crédibilité et le réalisme du montage financier, de l'échéancier et du devis – et donc la faisabilité technique et logistique du projet ;
- La durabilité de l'œuvre dans le temps.

Une attention particulière sera portée aux artistes résidant dans la MRC des Chenaux ou dans la région de la Mauricie.

## 3. MOTS-CLÉS POUR LA VISION

Comme la Municipalité de Saint-Stanislas célébrera les 50 ans de leur Société d'histoire en 2026, voici quelques mots-clés pour vous inspirer :

- **Patrimoine ;**
- **Histoire ;**
- **Fierté locale ;**
- **Gens ;**
- **Racines ;**
- **Ruralité ;**
- **Coopération.**

Autres mots-clés : communauté, tissés serrés, art, si proches, terroir, artisan, diversité, dynamisme, inspirant, nature, ressourcement, vivant, plein air, aventure, défi.

## 3.1 LIEU DE LA MURALE



- École du Versant-de-la-Batiscan (Pavillon Saint-Gabriel) 1385 Rue Principale, Saint-Stanislas-de-Champlain, QC G0X 3E0 ;
- Dimensions : 20 x 68.

## 4. DOCUMENTS REQUIS

Pour **soumettre sa candidature**, l'artiste doit fournir les documents suivants :

- Un curriculum vitae **à jour** avec ses coordonnées complètes et sa formation;
- Un portfolio à jour;
- Un texte décrivant sa démarche artistique;
- Un texte décrivant les grandes lignes du concept qu'il aimerait réaliser;
- Un croquis sommaire de l'œuvre.

## 4. DOCUMENTS REQUIS (SUITE)

**S'il est retenu**, l'artiste devra présenter les documents suivants :

- Un texte d'une à deux pages décrivant le concept de l'œuvre;
- Un devis technique;
- Un croquis de l'œuvre et une modélisation à l'échelle;
- Les dimensions de l'œuvre;
- Un budget représentant tous les coûts de conception et de réalisation détaillées;
- Un échéancier de travail.

5.

COORDONNÉES  
DE LA  
PERSONNE  
RESPONSABLE  
DU PROJET

- L'agent-e de développement culturel et touristique. Toutes les questions et les demandes relatives à cet appel de candidatures devront lui être acheminées par courriel : [tourismeculture@mrcdeschenaux.ca](mailto:tourismeculture@mrcdeschenaux.ca)

ANNEXE

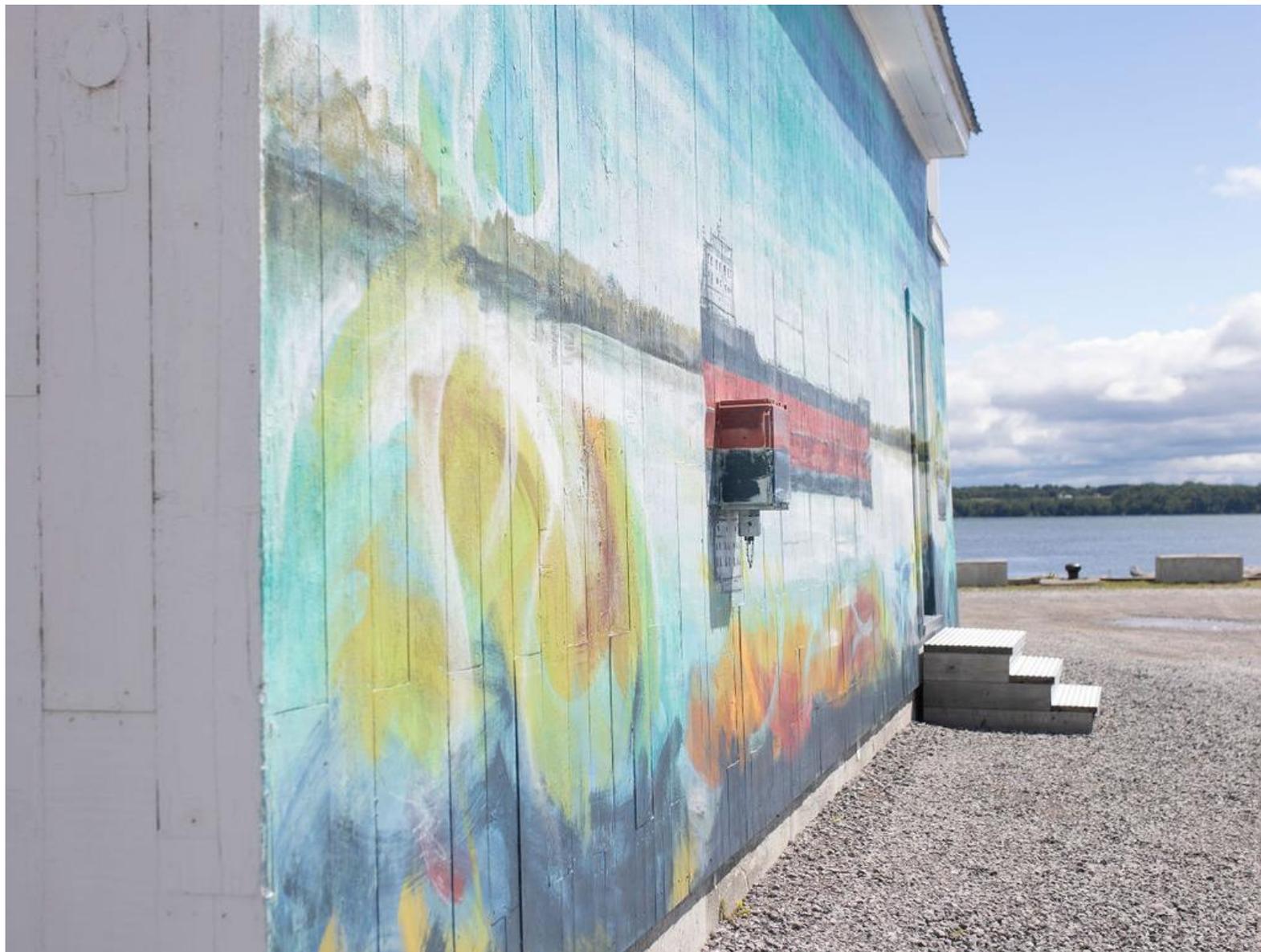
CIRCUIT DES  
MURALES DE LA  
MRC DES CHENAUX

VOICI UN APERÇU DES  
MURALES DÉJÀ RÉALISÉES  
SUR NOTRE TERRITOIRE...



# ST-LUC-DE- VINCENNES

*Un travail honnête* – Sébastien Vigneault, artiste multidisciplinaire (Trois-Rivières).



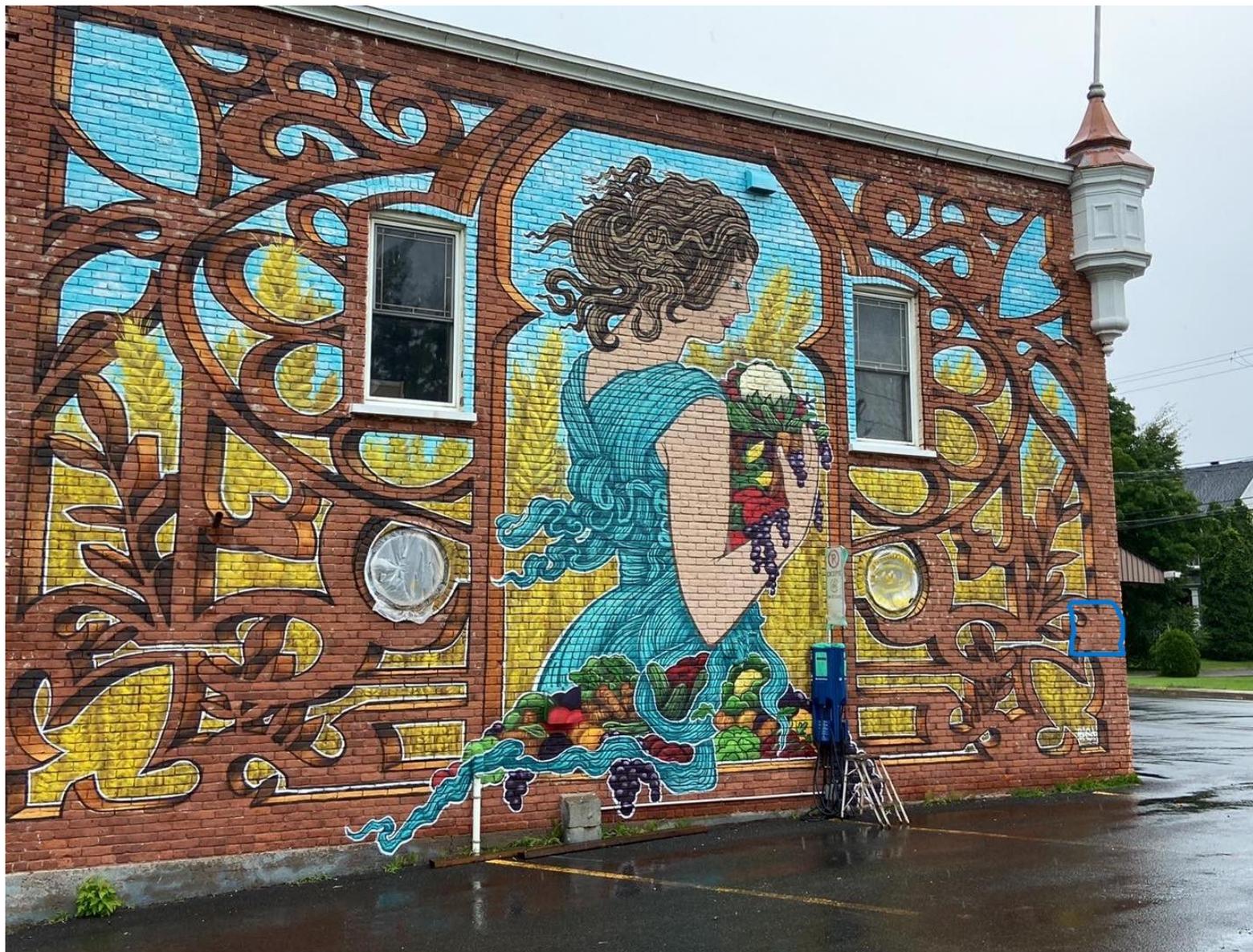
# BATISCAN

*Léger Brouillard* – Patricia  
Kramer, artiste  
multidisciplinaire (Trois-  
Rivières).



# STE- GENEVIÈVE- DE-BATISCAN

*Sainte-Geneviève : 300 ans  
d'histoire – Linda Letendre,  
artiste multidisciplinaire  
(Sainte-Geneviève-de-  
Batiscan).*



# STE-ANNE-DE- LA-PÉRADE

*Dame nature* – Sébastien Vigneault, artiste multidisciplinaire (Trois-Rivières).



# ST-NARCISSE

*Les Narcisse : une municipalité unifiée – Sébastien Vigneault, artiste multidisciplinaire (Trois-Rivières).*



# NOTRE-DAME- DU-MONT- CARMEL

*Tourbillon de gens* – Jocelyn  
Galipeau, artiste  
multidisciplinaire (Gatineau).

# DROITS D'AUTEURS ET CONFORMITÉ

## ■ Droits d'auteur et exclusivité

En déposant sa proposition, le candidat accepte de réserver son concept à la MRC des Chenaux et de ne pas faire ou permettre de faire une adaptation aux fins d'un autre projet jusqu'à la sélection des candidats.

L'artiste choisi, à la fin du processus, garantit à la MRC des Chenaux qu'il détient tous les droits sur son concept et lui en réserve l'exclusivité.

Tous les documents, prestations et travaux, quels qu'ils soient, produits ou réalisés par l'artiste choisi dans le cadre du présent appel de candidatures demeureront la propriété entière et exclusive de la MRC des Chenaux, qui pourra en disposer à son gré. L'artiste retenu cède donc leurs droits d'auteur à la MRC des Chenaux.

## ■ Exclusion et non-conformité

Les dossiers incomplets ainsi que les candidatures reçues après la date et l'heure limite seront automatiquement rejetés et ne seront pas présentés au comité de sélection.

# CONFORMITÉ DE L'OEUVRE

- **Conformité liée à l'œuvre présentée :**

L'œuvre sera installée à Saint-Stanislas au lieu déterminé par la MRC des Chenaux suite à l'appel de dossiers pour les lieux.

Les matériaux utilisés sont au choix de l'artiste, mais ils doivent être traités de façon à assurer leur durabilité, et la résistance aux intempéries et au vandalisme.

Les matériaux de grande qualité sont à privilégier. Leur durabilité et leur capacité à conserver leurs qualités esthétiques sont des éléments d'importances à considérer.

L'œuvre ne peut contenir de publicité ou de matériel promotionnel pour aucune compagnie, ni de messages ou d'images à caractère discriminatoire, haineux ou illustrant des activités illégales.

L'œuvre doit être composée d'éléments originaux. Aucune reproduction, que ce soit en tout ou en partie, n'est autorisée.

L'œuvre peut être composée d'un ou de plusieurs éléments.

L'œuvre doit s'inspirer de la MRC des Chenaux, de l'endroit sélectionné et bien s'intégrer dans les alentours.

# AUTRES DISPOSITIONS

- **Annulation**

Dans le cas où aucune des propositions reçues ne convient, le comité de sélection se réserve le droit d'annuler le présent appel de candidatures et d'en refaire un nouveau.

- **Durée de validité**

Les candidatures déposées demeurent valides pour une période de 90 jours après la date et l'heure limite prévue pour la réception des dossiers. La MRC des Chenaux se réserve le droit de prolonger la durée de la validité de la proposition par l'envoi d'un avis de prolongation aux candidats, étant entendu qu'une telle prolongation ne peut excéder 30 jours supplémentaires.

- **Confidentialité**

Les membres du comité de sélection, les employés municipaux (s'il y a lieu) impliqués et les artistes qui vont soumettre leur candidature sont tenus à la confidentialité, autant pour le contenu des propositions que pour les informations que les artistes pourraient obtenir pour élaborer leur concept.